

Section 2 : Linguistique latine / linguistique romane

Les mécanismes de la concordance des temps dans les langues romanes (diachronie et synchronie) : un phénomène de déflexivité ?

Louis Begioni (Université Lille 3) et Alvaro Rocchetti (Université Paris 3)

La concordance des temps est l'une des caractéristiques syntaxiques les plus marquantes – mais aussi les plus énigmatiques – des langues romanes. Malgré les remarques critiques de bien des grammairiens¹, tous les manuels d'apprentissage d'une langue comme l'italien doivent faire une large place à la concordance des temps. Il s'agit en effet d'une contrainte syntaxique incontournable à laquelle doivent se plier tous les apprenants de l'italien. Ainsi la phrase (1) *voglio che venga* ‘je veux qu'il vienne’ esp. *quiero que venga* (indicatif présent dans la principale ⇒ subjonctif présent dans la subordonnée), devient, une fois mise au passé : (2) *volevo che venisse* ‘je voulais qu'il vienne’ (esp. *quería que viniera/viniese*) (indicatif imparfait dans la principale ⇒ subjonctif imparfait dans la subordonnée).

Les permutations ne sont pas possibles, que ce soit *voglio che *venisse*, ou *volevo che *venga*. Il y a donc bien, en italien, une modification du temps de la subordonnée qui, à l'intérieur du mode subjonctif, doit tenir compte du temps de la principale, c'est-à-dire s'accorder, concorder avec lui. En revanche, il n'y a pas concordance de mode puisque le verbe de la principale est au mode indicatif alors que le verbe de la subordonnée reste, dans les deux cas, au mode subjonctif². On remarquera que, dans la phrase française correspondante, il n'y a aucune concordance de temps puisque le verbe de la subordonnée reste au présent du subjonctif, que le verbe de la principale soit au présent ou au passé.

Il n'en est pas toujours ainsi. Lorsque la subordonnée comporte un futur, la concordance concerne aussi bien le français que l'italien ou l'espagnol : (3) *je suis sûr qu'il viendra*, it. *sono sicuro che verrà*, esp. *estoy seguro de que vendrá* (indicatif présent dans la principale ⇒ indicatif futur dans la subordonnée) devient au passé : (4) *j'étais sûr qu'il viendrait* it. *ero sicuro che sarebbe venuto*, esp. *estaba seguro de que vendría* (indicatif imparfait dans la principale ⇒ conditionnel dans la subordonnée).

En français non plus, comme en italien dans l'exemple précédent, les permutations ne sont pas admises : quand le verbe de la principale passe du présent au passé, on ne peut conserver

¹ Les critiques sont nombreuses. Nous pouvons citer, pour le latin, A. Ernout et F. Thomas qui consacrent 13 pages à la règle de la *consecutio temporum* ('concordance des temps') dans leur *Syntaxe latine* (Paris, Klincksieck, 1951-2002), mais considèrent surtout les "insuffisances de la règle habituelle". Ils parlent de "la simplicité factice de cette règle". Par ailleurs, pour la langue française, Ferdinand Brunot explique en ces termes sa position vis-à-vis de la concordance des temps : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : Il n'y en a pas. » (*La pensée et la langue*, 1965 : 782).

² Nous verrons que cette constatation — qui paraît pourtant, au premier abord, évidente ! — est en réalité... fausse. Nous montrerons qu'il y a bien, outre une concordance des temps, aussi une "concordance" des modes dans les phrases (1) et (2), tant en italien qu'en français ou en espagnol.

le futur simple dans la subordonnée ni en français (*j'étais sûr qu'il *viendra*), ni en italien (*ero sicuro che *verrà*), ni en espagnol (*estaba seguro de que *vendrá*). On peut se demander pourquoi, puisque, dans une autre langue romane comme le roumain, on peut avoir la séquence : (5) *eram sigur că o să vină*, littéralement ‘j’étais sûr qu’il *viendra’. Pour exprimer le futur dans le passé, le verbe de la subordonnée doit être mis au conditionnel simple en français et en espagnol, au conditionnel composé en italien.

Ces exemples posent trois types de problèmes que nous nous fixons comme objectifs d’analyser. Nous souhaitons tout d’abord comprendre le fonctionnement de la concordance : quel(s) mécanisme(s) linguistique(s) se cache(nt) derrière une règle aussi “basique”. L'impossibilité de certaines “discordances” est tout particulièrement surprenante : si la langue roumaine se passe de concordance des temps, pourquoi les autres langues romanes n’en font-elles pas autant ? Le deuxième problème concerne les différences de fonctionnement de la règle à l’intérieur d’une même langue aussi bien que d’une langue à l’autre : pourquoi, par exemple, le français ne présente-t-il pas de concordance dans les exemples (1) et (2), et en présente-t-il une dans les exemples (3) et (4) ? Plus étonnant encore : comment comprendre que le français ait maintenu jusqu’au français classique un fonctionnement comparable à celui de l’italien et que le français d’aujourd’hui ait abandonné des pans entiers de la concordance qu’il avait jusque là conservés ? Que s’est-il passé pour que de “je voulais qu’il vînt”, on ait accepté de passer à “je voulais qu’il vienne” pourtant considéré comme “inacceptable” ou “incorrect” jusqu’à une époque récente ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuierons sur le concept de *déflexivité* que nous avons développé dans *Langages* 178.

BIBLIOGRAPHIE :

- BEGIONI L. et ROCCHETTI A., « La déflexivité, du latin aux langues romanes : quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution ? », dans *Langages* 178, 2010, p. 67-87.
- BEGIONI L., « Interactions entre sémantique et morphosyntaxe dans le cadre d'une systémique diachronique des langues : exemples en français et en italien », dans Begioni L. et Bracquenier C., *Sémantique et lexicologie des langues d'Europe*, Rennes, PUR, 2012, p. 69-84.
- BRES J., « Temps verbal, aspect et point de vue : de la langue au discours », *Cahiers de praxématique* 41, 2003, p. 55-84.
- BRUNOT F., *La pensée et la langue*, Paris, Masson, 1965.
- DENDALE P. et TASMOWSKI L. (éds), *Le conditionnel en français*, 2001, Université de Metz : Recherches linguistiques 25.
- ERNOUT A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1951-2002.
- GUILLAUME G., *Temps et verbe*, 1929/1970, Paris, Champion.
- MARTIN R., *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, 1971, Paris, Klincksieck.
- ROCCHETTI A., « Les rapports de l’inflectum et du perfectum dans les langues romanes », dans Begioni L. et Bracquenier C. (eds), *L’aspect dans les langues naturelles : approche comparative*, Rennes, PUR, 2012, p. 39-50.
- ROCCHETTI A., « De l’indo-européen aux langues romanes : apparition, évolution et conséquences de la subordination verbale », dans *Hommage à Bernard Pottier*, publ. de l’Université de Paris 8, 2005.